



*Communiqué de presse
Paris, le 24 octobre 2017*

Période hivernale 2017-2018

Dispositif de mise à l'abri des personnes les plus vulnérables pendant la période hivernale

Tout au long de l'année, l'État, en Île-de-France, est en ordre de marche pour assurer les capacités d'hébergement des personnes en difficulté et héberger, chaque jour, près de 100 000 personnes. Cette mobilisation est renforcée à l'entrée de l'hiver.

« Au fil des jours, le dispositif va monter en puissance et nous atteindrons les mêmes capacités d'hébergement que l'année dernière et même plus si besoin. Nous ferons notre devoir de solidarité et de fraternité républicaines en proposant un hébergement aux personnes les plus vulnérables qui le souhaitent » a souligné Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Le dispositif hivernal pour 2017-2018

À compter du 1^{er} novembre 2017, l'État, en lien avec la ville de Paris, des collectivités locales de la région et ses nombreux partenaires comme l'AP-HP (Assistance publique-hôpitaux de Paris), la gendarmerie, les paroisses... **augmente les moyens humains et financiers, consacrés à la prise en charge des personnes sans-abri.**

En Île-de-France, en plus d'un renforcement selon les départements des accueils de jour, du numéro d'appel 115 et des maraudes, un certain nombre de places supplémentaires sont identifiées, soit tout au long de l'hiver, soit en renfort ponctuel en cas de situation climatique aggravée. À ce jour, ce sont plus de 2 600 places supplémentaires qui sont identifiées dont plus de 1 130 à Paris. Ces places s'ajoutent aux 1 215 places pérennisées dans le prolongement de la campagne hivernale de l'an passé. Cet effort est rendu possible par la mobilisation des associations du secteur.

L'hébergement, c'est aussi l'accompagnement des plus démunis

Par ailleurs, de nombreuses actions sont également mises en place pour héberger mais aussi accompagner les plus démunis.

Ainsi, avec les équipes mobiles d'aide du Samu et un réseau d'associations (Ordre de Malte, Emmaüs, Aurore, Aux captifs la libération, etc.), l'organisation des maraudes dans les rues de la capitale et les bois limitrophes a été entièrement revue afin que toutes les zones soient couvertes et que personne ne soit oublié. Des maraudes supplémentaires et des équipes de bénévoles renforceront le dispositif en fonction du nombre de signalements et des températures ressenties.

Ainsi, l'État amplifie son dispositif à l'approche de l'hiver, tout en poursuivant le plan de réduction du recours à l'hôtel.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)